

Reporting pays par pays et projet de loi de finances 2016

Lors de l'examen de la loi de finances 2016 à l'Assemblée nationale, un amendement instaurant le «reporting» a été repoussé. Ce dispositif consistait à obliger les entreprises à fournir, pays par pays, leur chiffre d'affaire, leur bénéfice ou leur perte, les impôts payés, les effectifs, les subventions reçues, la nature de leur activité.

Un débat a actuellement lieu sur ce vote et je souhaite exposer ici les raisons qui ont poussé le Gouvernement et la majorité des députés à voter contre cet amendement.

Aucun gouvernement, aucune majorité n'a pris autant de mesures en si peu de temps pour lutter contre l'optimisation et la fraude fiscale :

Au niveau européen et international, la France joue depuis plusieurs années un rôle moteur. Elle a notamment permis de définir les 15 actions de l'OCDE pour lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscale agressive, validées par le G20 mi-novembre.

Ainsi, depuis 2012, plusieurs dizaines de mesures ont été adoptées par la majorité dans ce domaine : obligation de documentation spécifique des prix de transfert pour les grandes entreprises, lutte contre les transferts abusifs de déficits reportables à l'impôt sur les sociétés, mise en œuvre du Data Mining, développement de nouveaux moyens de lutte contre les montages fiscaux abusifs, obligations renforcées dans la supervision des banques, mise en place d'un dispositif anti-abus relatif aux schémas de désinvestissement dits « coquillards », non déductibilité des abandons de créance à caractère financier, lutte contre le transfert de bénéfices par la recapitalisation de filiales, création d'une procédure spécifique de demande de justification de l'origine des avoirs, obligation d'utiliser un logiciel ou système de caisse sécurisé et certifié...

Le reporting pays par pays a bien été adopté en PLF 2016 grâce à un amendement porté par l'ensemble du Groupe SRC :

Le reporting pays par pays a été validé mi-novembre par le G20. Le Gouvernement a donc introduit un amendement au projet de loi de finances 2016 qui oblige les entreprises à fournir à l'administration fiscale, pays par pays, leur chiffre d'affaire, leur bénéfice ou leur perte, les impôts payés, les effectifs, les subventions reçues, la nature de leur activité. Ces données seront automatiquement échangées, à partir de 2017, entre les administrations fiscales de tous les pays pour les entreprises ayant un chiffre d'affaire consolidé supérieur à 750 Millions d'Euros.

La France est le premier grand Etat à le faire dès 2016, appliquant ainsi scrupuleusement l'accord BEPS de l'OCDE validé dans le cadre du G20. Notre administration fiscale aura donc désormais tous les moyens de contrôler et de redresser les entreprises.

La publicité de ce reporting pays par pays est nécessaire mais elle doit être mise en œuvre de façon coordonnée au niveau européen pour ne pas mettre en difficulté les entreprises françaises :

Le Gouvernement n'est pas opposé à la nécessaire publicité à termes de ce reporting par pays.

Toutefois, sa mise en place de façon prématurée risquerait de fragiliser les entreprises françaises, surtout dans le contexte économique actuel. Cela créerait une asymétrie d'informations au profit de leurs concurrents. Ce n'est pas seul mais avec l'ensemble de nos partenaires que l'on doit avancer sur ces sujets.

Or l'Europe avance : après le rapport de la commission spéciale TAXE voté en novembre, le Parlement européen a adopté mercredi 16 décembre un rapport de la commission des affaires économiques qui fait à nouveau des propositions concrètes pour mettre fin à l'évitement, la fraude et l'évasion fiscales.

Le Gouvernement a toujours soutenu la mise en place d'un reporting public dès lors qu'une directive européenne sera prête : si l'exigence et l'impatience d'avancer sont légitimes et indispensables dans ce domaine, il nous faut avancer avec raison et sérénité.